Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260519-DB20260503-DE

PLŒMEUR
PLAÑVOUR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 13 mai 2026

Séance Publique du
Mardi 19 mai 2026

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE BOIS ENERGIE RENOUVELABLE - DESIGNATION DU REPRESENTANT PERMANENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU REPRESENTANT PERMANENT AUX ASSEMBLEES GENERALES DES ACTIONNAIRES

Etaient présents :

Jean-Guillaume GOURLAIN, Anne-Valérie RODRIGUES, Claude ORVOINE, Liliane MARTEVILLE, Cédric ORVOËN, Brigitte LE LIBOUX, Christian PERRIEN, Marie-Christine LE NORMAND, Annie BRUNET, Christian LAURENT, Pascaline ALNO, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Christian CHEMOUL, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Aurélie DIRINGER-DAGORNE, Carole DE AMORIM, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER LE PRIOL, Edouard THOMAS, Jack MAIGNAN, Olivier MAZÉAS, Maïté BRISELET, Lysiane METAYER, Erwan RIBAULT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Aymeric VAZ PIRES à Annie BRUNET, Corinne GOADEC à Olivier MAZÉAS.

Absents : Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Liziane LASCOMBES, Ludovic ILLIEN.

Secrétaire de séance : Claude ORVOINE.

Présents	: 27
Pouvoirs	: 02
Absent	: 04

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260519-DB20260503-DE

n°03

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE BOIS ENERGIE RENOUVELABLE - DESIGNATION DU REPRESENTANT PERMANENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU REPRESENTANT PERMANENT AUX ASSEMBLEES GENERALES DES ACTIONNAIRES

Rapporteur : Jean-Guillaume GOURLAIN

La collectivité est actionnaire de la Société Publique Locale Bois Energie Renouvelable et qu'à ce titre, elle dispose d'un poste d'administrateur sur les quinze que comporte le conseil d'administration, conformément aux règles définies par l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite aux élections municipales, il convient de procéder à la désignation du représentant de la Ville au conseil d'administration de la Société Publique Bois Energie Renouvelable.

La ville de Ploemeur pourra solliciter la présidence de la société, par le biais de son représentant, habilité à cet effet.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs les nominations prennent effet immédiatement.

Il convient que les élus concernés par la délibération se déporte pour la présentation et le vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1524-5 ;

Vu le code de commerce ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Ressources et moyens généraux » en date du 7 mai 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **DECIDE à l'unanimité** de ne pas procéder au scrutin secret pour cette élection,
- **DESIGNE** Mme Armelle GEGOUSSE pour assurer la représentation de la collectivité en tant qu'administrateur au sein du conseil d'administration de la Société Publique Locale Bois Energie Renouvelable.
- **DESIGNE** M. Ludovic ILLIEN pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales des actionnaires de la Société Publique Locale Bois Energie Renouvelable.
- **AUTORISE** Mme Armelle GEGOUSSE à porter la candidature de la collectivité à la présidence du conseil d'administration de la Société Publique Locale Bois Energie Renouvelable et à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée à ce titre, notamment la direction générale de de la Société Publique Locale Bois Energie Renouvelable.
- **AUTORISE** son représentant à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le conseil d'administration.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260519-DB20260503-DE

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE et Ludovic ILLIEN étant sortis de la salle.
Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Claude ORVOINE,
Secrétaire de séance

Ronan LOAS,
Maire

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355